

Je participe  
à l'effort collectif,  
je désherbe  
devant chez moi !





# L'herbe est dans les parcs et les espaces aménagés... **pas sur les trottoirs !!**

Pour notre santé, n'utilisons plus de produits chimiques pour désherber. En contrepartie, nous devons tous faire un effort pour conserver un joli cadre de vie !

## Comment agir à votre niveau ?

À votre échelle, vous pouvez également contribuer à l'embellissement de votre quartier et de votre ville. N'hésitez pas à nettoyer ou désherber devant chez vous en arrachant ou ébouillantant les herbes disgracieuses.

Grâce aux petits gestes de chacun, c'est notre cadre de vie à tous qui s'améliore. Un premier pas vers un environnement sans aucun pesticide puisque dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'interdiction de ces produits phytosanitaires s'appliquera également aux jardins privés.



**Un premier  
pas vers un  
environnement  
sans aucun  
pesticide**



**Une seule goutte  
de pesticides  
suffit à polluer  
plusieurs  
centaines  
de milliers  
de litres d'eau.**



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi impose aux communes de changer leurs pratiques dans l'entretien de leurs espaces verts et voiries : fini les pesticides, insecticides, fongicides...

**Votre commune** s'inscrit dans cette nouvelle démarche pour améliorer notre qualité de vie. L'abandon des pesticides évite la pollution des nappes phréatiques et favorise la biodiversité. En effet, l'utilisation de ces produits chimiques fragilise notre écosystème et contamine toute la chaîne du vivant. Une seule goutte de pesticides suffit à polluer plusieurs centaines de milliers de litres d'eau.

Les services adoptent donc désormais de nouvelles méthodes de travail et appliquent des techniques alternatives au désherbage chimique. Parallèlement, les espaces verts sont repensés et les nouveaux aménagements conçus pour réduire au maximum le désherbage : choix de plantes méditerranéennes, végétalisation des pieds d'arbres, etc.